

SARL A2F AMÉNAGEMENT
1 Chemin des Charvaux Andrésy 78570
RCS de Versailles 891 210 445

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 1er novembre, à 10 heures,

Les associés de la société A2F AMÉNAGEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

-Madame Natacha DUJARDIN, représentante légale de ses enfants mineurs, Lilou MAS DUJARDIN et Lino MAS DUJARDIN, propriétaires respectivement de 74 parts sociales chacun, soit un total de 148 parts sociales ;

-Monsieur Wilfried MAS, gérant minoritaire, propriétaire de 152 parts sociales.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Wilfried MAS, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Décision de transférer le siège social.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée le texte du projet de résolution soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante :

RÉSOLUTION UNIQUE :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des éléments exposés par la gérance, décide de transférer le siège social du 3 Chemin des Charvaux, 78570 Andrésy à l'adresse suivante :

- 1 Chemin des Charvaux, 78570 Andrésy.

En conséquence, l'article 4 correspondant des statuts sera modifié en ce sens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Fait à Andrésy, le 1er novembre 2025.

Signatures :

- **Madame Natacha DUJARDIN**, représentante légale de Lilou MAS DUJARDIN et Lino MAS DUJARDIN



- **Monsieur Wilfried MAS**, gérant



WM
ND